

Au Comité Economique et Social

IV «Il faut obtenir pour les départements d'Outre-mer un statut particulier et spécifique à l'égard du Marché Commun»

demande le Comité Economique et Social dans un avis adopté à l'unanimité

«Il faut laisser plus de responsabilités aux autorités locales pour déterminer les moyens du développement»

Concernant la 2ème réunion ordinaire du Comité Economique et Social, nous avons analysé la Note de synthèse accompagnant le Programme Régional de Développement et d'Aménagement (P.R.D.A.) (1); nous avons cité de larges extraits de l'allocution d'ouverture du président Guézé.

Dans notre précédent numéro, nous avons reproduit l'argumentation présentée au cours de la discussion par un représentant de la CGTR et montrant l'impossibilité de tout développement économique dans le cadre du Marché Commun.

Il nous reste à rendre compte des Avis adoptés en séance par le Comité Economique et Social. Cela nous permettra de mesurer le chemin parcouru dans les esprits au cours des dernières années.

FACE A LA CONCURRENCE EXTERIEURE

Voici d'abord l'avis de la Commission «Production et Echanges» :

«Pour préserver les activités locales, pour permettre la naissance d'activités nouvelles, il est nécessaire d'agir énergiquement auprès des Autorités de la CEE, soit pour faire jouer la clause de sauvegarde prévue par la législation communautaire, soit pour obtenir des dispositions permettant une modulation des droits d'octroi de mer, face à la concurrence extérieure».

Ainsi, est reconnue la nécessité d'une protection douanière de nos productions, même si l'illusion persiste qu'une telle protection puisse être obtenue à l'intérieur du Marché Commun.

LIBERTÉ DE L'APPROVISIONNEMENT

Pour ce qui est de la liberté du commerce extérieur, voici l'avis de la Commission :

«La Commission désirerait que des démarches analogues soient entreprises en vue d'obtenir que soient assouplies à la Réunion les règles de la CEE par une suppression ou une compensation des droits de douane grevant les importations des pays tiers de divers produits pouvant servir de matière première à l'industrie ou pouvant permettre la diminution du prix de l'alimentation pour les salariés et la masse de la population de l'île. Il faudrait pour cela obtenir pour les Départements d'Outre-Mer un statut particulier et spécifique à l'intérieur du Marché Commun».

Un «statut particulier et spécifique», c'est précisément ce que nous réclamons depuis longtemps (2).

Mais, ici encore, persiste l'illusion qu'un tel statut puisse être obtenu à l'intérieur du Marché Commun. Il n'y a de place pour un statut particulier et spécifique qu'à l'extérieur du Marché Commun, en association avec lui.

Seul un statut d'association, du genre de celui accordé aux ACP (pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique) dans le cadre de la Convention de Lomé, permet à un pays sous-développé d'écouler ses produits sur le marché européen, tout en lui laissant la double possibilité - souhaitée par la Commission - de s'approvisionner librement et de protéger ses productions.

LE PRÉCÉDENT DES ILES FEROE

Certes, on peut prévoir l'objection selon laquelle les ACP sont des pays indépendants, tandis que la Réunion faisant partie de la France - elle-même intégrée à la CEE - ne peut être associée au Marché Commun.

A cela nous répondons qu'il existe un pays qui, juridiquement, fait partie d'un Etat-membre de la CEE et qui néanmoins bénéficie d'un statut d'association au Marché Commun : il s'agit des îles Feroë.

Les îles Feroë font partie du royaume du Danemark, Etat-membre de la CEE. Pourtant, elles ne sont pas intégrées à l'Europe et bénéficient d'un «statut particulier et spécifique» à l'extérieur du Marché Commun.

A ce titre, les îles Feroë peuvent écouler leurs productions essentiellement des produits de la pêche - sur le marché européen; mais elles disposent de ce que le Conseil Economique et Social (CES) souhaite obtenir, à savoir la liberté du commerce extérieur et le droit de protéger leurs productions contre la concurrence extérieure.

PLUS DE RESPONSABILITÉS AUX AUTORITÉS LOCALES

Passons maintenant à l'Avis de la Commission de Synthèse, devenu l'Avis du Comité Economique et Social, puisqu'il a été adopté par le Comité - à l'unanimité, précisons-le.

La Commission de Synthèse déclare tout d'abord «suivre les avis de la Commission Production et Echanges» - que nous venons d'analyser. Elle précise ensuite :

«La Commission de Synthèse souhaite que l'intégration des Départements d'Outre-Mer à la Communauté Economique Européenne, conformément à l'article 227 du Traité de Rome, permette le développement effectif, sur le plan économique et social, de ces régions en retard.

Dans ce but en particulier, elle souhaite que plus de souplesse et de responsabilités soient laissées aux Autorités locales pour déterminer les modalités les plus appropriées pour susciter ce développement, tant en ce qui concerne les droits de douane, les prélèvements, la fiscalité que les choix d'approvisionnement».

Il semble bien que cet Avis du CES aille plus loin que celui de la Commission «Production et Echanges». Cette dernière demandait au gouvernement «d'agir auprès des autorités de Bruxelles» pour obtenir un assouplissement des règlements communautaires. Le CES, lui, souhaite «plus de souplesse et de responsabilités aux Autorités locales», qui détermineraient elles-mêmes les modalités les plus appropriées pour susciter le développement.

C'est un pas de plus sur le chemin de la raison.

- F I N -

(1) : Voir «Témoignages» des 17, 18 et 19 août 1977.

(2) : Voir notamment le dossier publié par le N° 3 des «Châliers de la Réunion» sous le titre :

«MARCHÉ COMMUN, MARCHÉ DE DUPES».

Le manque actuel de sel explique-t-il la variation (en hausse) de son prix ?

La dernière publication de l'INSEE notait pour le mois dernier les fortes augmentations survenues principalement sur les denrées alimentaires.

Pour le mois d'août, c'est encore mal parti. En effet, il nous revient, entre autres, qu'il manquerait de sel un peu partout dans l'île. C'est ce qui expliquerait que cette denrée n'a aujourd'hui plus de prix fixé.

En effet de nombreux correspondants nous signalent que le sel se vend entre 2 et 3 F. Plus près de 3 F que de 2 F bien entendu. Pourquoi? Qui en profite? Qui paie les conséquences?

SAINTE-SUZANNE

A cause du mépris de la municipalité, un travailleur se casse une jambe

C'est connu : quand les réactionnaires veulent obtenir des voix à une élection ils sont prêts à promettre, à promettre. Mais «dans la langue la point le zo» dit-on. C'est ainsi qu'à Sainte-Suzanne, Chemin Canon, existe un sentier, particulièrement dangereux surtout en période de pluie.

Des promesses d'arranger ce chemin avaient été faites, mais jusqu'à présent rien n'a

été réalisé. Et dernièrement encore à cause de la pluie et d'une petite passerelle trop étroite : un homme adulte s'est cassé une jambe. Il n'est pas le premier. Il ne sera pas le dernier si rien n'est fait pour rectifier ou arranger ce sentier.

Qu'attendent les «élus»? De faire d'autres promesses aux prochaines élections? ... Pendant ce temps...

Correspondant

A l'Assemblée Générale de la SICA-PROVIRE :

« Il n'y a plus de remède miracle »

un dossier de l'hebdomadaire «CROIX-SUD»

(suite de la page 1)

«La logique aurait voulu qu'au cours de l'année 1976 les importations de génisses soient stoppées. Le stock au 31 août 1975 couvrant largement les besoins. Par contre pour les taurillons, un arrêt brutal n'était pas envisageable. A cela deux raisons selon les responsables de la Provire. La coopérative sud-africaine d'où viennent les animaux avait passé des contrats avec ses éleveurs. Elle était tenue de les honorer. La réglementation en vigueur contraignait la Sica-Provire et la Wleisentraal (coopérative sud-africaine) à programmer les importations au moins un an à l'avance. On ne pouvait pas prévoir les résultats d'engraissement (aussi négatifs) et des renouvellements «aussi faibles». Mais surtout, pour stopper l'importation de génisses «il était nécessaire que le Forma accepte à titre transitoire une modification des critères de subvention et qu'il accorde en 1976 une aide spécifique de fonctionnement pour le maintien du stock de génisses et une aide spécifique pour l'importation des taurillons. Sur ces deux points nous n'avons obtenu qu'une «fin de non-recevoir» déclare le compte rendu d'activité...»

«...Les importations sont alors diminuées d'environ 30%. Pour les responsables de la Sica «cet objectif n'avait rien d'irréalisable» grâce au secteur laitier, à la Sedael et à la mise en place des Associations Foncières Pastorales. Le but n'a pas été atteint et aujourd'hui la Sica-Provire n'est plus à même d'importer...»

«...Les décisions du GIE ont été biaisées, voir inappliquées». Au cours du dernier trimestre 1976 la Sica-Provire a dû également reprendre 400 taurillons sans abattage, les difficultés de commercialisation en boucherie n'ont pas permis d'éliminer rapidement les animaux atteints de brucellose, la Sedael n'a pas réussi à trouver son rythme de croisière.

«Malgré le lourd bilan, la Sica-Provire représente 47,4% de la production locale de viande bovine. Cependant cela représente moins de 10% de la consommation. Là aussi, l'avenir s'annonce difficile...»

«...Le développement de l'élevage bovin repose essentiellement sur un écoulement régulier de la production. La Sica-Provire juge nécessaire que les pouvoirs publics instaurent une

taxe sur les viandes importées, que des mesures de contingentement soient prises et que les équipements nécessaires (salle de découpe) soient installés. Il y a aussi le problème de la TCA. La création d'un Comité Economique ne peut être différée.

«Le nombre d'adhérents à la Sica est passé de 260 au 31 décembre 1975 à 195 en décembre 1976. Le nombre d'engraisseurs a chuté de 171 à 96 pour la même période.

«En conclusion il fut déclaré : «L'exercice 1976 constitue un tournant dans l'activité. Depuis novembre 1976 nous sommes dans l'incertitude la plus totale concernant le financement du prochain exercice.

«La direction n'a plus beaucoup de moyens de gestion. Faut-il aller de l'avant, freiner l'activité?»

Il n'y a plus de remède miracle, quelles que soient les solutions retenues, elles seront coûteuses»

Les causes de cet échec sont au nombre de deux pour ceux qui ont siégé à cette assemblée générale.

«La concurrence des viandes importées» est l'une d'entre elles, l'autre étant «une très violente campagne de presse d'abord axée sur la brucellose, puis s'étendant progressivement à tous les problèmes de l'élevage. Campagne reprise et amplifiée sur le plan politique».

Somme toute les éleveurs dont les intérêts ont été lésés dans cette affaire devraient s'en prendre à ceux qui ont attiré leur attention et celle de l'opinion sur les aspects pour le moins inquiétants d'un plan dit de relance de l'élevage avec des bêtes atteintes de brucellose. Ce qui ne manquerait pas d'humour n'étaient la gravité des faits en eux-mêmes et la situation des éleveurs d'une manière générale. Les éleveurs ne sauraient se contenter de pareilles explications.

Il y a bien des choses encore que l'opinion voudrait savoir sur tout cela. Le «député» Jean Fontaine avait commencé il y a quelque temps à parler - sans aller jusqu'au bout de ses explications du reste - le «député» n'a plus rien dit, ni rien dénoncé. Aurait-il - comme on dit - un «bœuf sur la langue» qui l'empêcherait de parler?

Nous y reviendrons.